



ARRÊTÉ n°2016681-0001

Portant modification des périmètres de protection des monuments historiques, inscrits et classés, sur le territoire de la commune de Vernon

Le Préfet de l'Eure

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-1 à L.621-7, L.621-25 et L.621-30-1,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.151-43, L.153-60 et L.152-7,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.123-1,

Vu le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

Vu la circulaire du 6 août 2004 relative aux périmètres de protection modifiés (PPM) et la circulaire du 4 mai 2007 relative aux monuments historiques et aux ZPPAUP,

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France faite le 9 septembre 2015 en vue d'adapter le périmètre initial et de réaliser un périmètre de protection modifié,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Vernon du 25 mars 2016, décidant d'approuver le projet de modification des périmètres de protection des monuments historiques de la commune,

Vu l'arrêté n° 512-2016 du Maire de la commune de Vernon du 22 juillet 2016, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 16 août au 16 septembre 2016, sur le projet de modification des périmètre de protections du monuments historiques suivants :

- **Tour des Archives**, classée au titre des monuments historiques, liste de 1840,
- **Église Notre-Dame**, actuellement collégiale, classée au titre des monuments historiques, liste de 1862,
- **Maison à pans de bois dite « Maison du Temps Jadis »** sise rue Carnot, à l'angle de la rue Saint-Sauveur. Maison en pans de bois du XVème siècle : façades et toitures, caves, inscrite au titre des monuments historiques depuis le 6 août 1924,
- **Maison (immeuble Benac)** sise rue Carnot, à l'angle de la rue du Pont : poteau d'angle, inscrite au titre des monuments historiques depuis le 8 mai 1926,
- **Ancienne église** : portail faisant partie de l'ancien presbytère de Vernonnet, inscrit au titre des monuments historiques depuis le 8 mai 1926,
- **Maison dite « Manoir du Grévarin »** sise 96 rue de Verdun. Maison du XVème siècle inscrite au titre des monuments historiques depuis le 3 février 1928,
- **Donjon de l'ancien Château de Vernonnet** dit « Château des Tourelles », classé au titre des monuments historiques depuis le 12 janvier 1945,
- **Tour sud de l'ancienne enceinte du Château**, inscrite au titre des monuments historiques depuis le 31 mars 1926,
- **Château de Bizy** : Façades et toitures ; partie ordonnancée du parc, avec ses 7 fontaines et ses perspectives, telle qu'elle est délimitée sur le plan annexé à l'arrêté (cadastre K 1p, 3, 4, 5p, 6, 7p, 8p, 10p, 11), classées au titre des monuments historiques depuis le 1^{er} juillet 1974,

- **Château de Bizy** : Ancien « Petit Parc » du domaine de Bizy : emprise foncière en totalité de l'ancien « Petit parc » (étant seules exclues les actuelles parcelles cadastrales K 45 et 47), y compris ses aménagements connus ou à découvrir ; les façades et toitures des pavillons du Portier, du Jardinier et de la Vacherie avec son abreuvoir, la clôture subsistante et les sources dites « Marzelle », « Penthièvre », « Comtesse », « Duchesse » et « Schickler », ces dernières situées sur les parcelles cadastrales AS 120 et AS 190 ; le pavillon abritant la source « Penthièvre », le bassin dit de la « Princesse » ainsi que toutes les canalisations partant de ces sources et alimentant le domaine de Bizy, situées sur les parcelles n° 2, 3, 4, 5, 6, 11, 28, 29, 30, 32, 33, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, et 48, section K, classés au titre des monuments historiques depuis le 4 mars 1996.

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du Commissaire enquêteur remis le 11 octobre 2016,

Vu l'avis favorable émis le 14 novembre 2016 par l'architecte des Bâtiments de France sur le projet de périmètre de protection modifié à l'issue de l'enquête publique,

Considérant que le périmètre de protection modifié vise à assurer une protection renforcée des monuments en proposant des limites répondant à des critères historiques, géographiques et paysagers et permettant une meilleure adéquation entre les monuments historiques et leur environnement,

Sur proposition de la secrétaire général de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

Article 1^{er}: Les périmètres de protection de la Tour des Archives, classée au titre des MH, liste de 1840 ; l'Église Notre-Dame, actuellement collégiale, classée au titre des MH, liste de 1862 ; la Maison à pans de bois dite « Maison du Temps Jadis » sise rue Carnot, à l'angle de la rue Saint-Sauveur. Maison en pans de bois du XV^{ème} siècle : façades et toitures, caves, inscrite au titre des MH depuis le 06/08/1924 ; la Maison (immeuble Benac) sise rue Carnot, à l'angle de la rue du Pont : poteau d'angle, inscrite au titre des MH depuis le 08/05/1926 ; l'Ancienne église : portail faisant partie de l'ancien presbytère de Vernonnet, inscrit au titre des MH depuis le 08/05/1926 ; la Maison dite « Manoir du Grévarin » sise 96 rue de Verdun. Maison du X^{vème} siècle inscrite au titre des MH depuis le 03/02/1928 ; le Donjon de l'ancien Château de Vernonnet dit « Château des Tourelles », classé au titre des monuments MH depuis le 12/01/1945 ; la Tour sud de l'ancienne enceinte du Château, inscrite au titre des MH depuis le 31/03/1926 ; le Château de Bizy : Façades et toitures ; partie ordonnancée du parc, avec ses 7 fontaines et ses perspectives, telle qu'elle est délimitée sur le plan annexé à l'arrêté (cadastre K 1p, 3, 4, 5p, 6, 7p, 8p, 10p, 11), classées au titre des MH depuis le 01/07/1974 ; le Château de Bizy : Ancien « Petit Parc » du domaine de Bizy : emprise foncière en totalité de l'ancien « Petit parc » (étant seules exclues les actuelles parcelles cadastrales K 45 et 47), y compris ses aménagements connus ou à découvrir ; les façades et toitures des pavillons du Portier, du Jardinier et de la Vacherie avec son abreuvoir, la clôture subsistante et les sources dites « Marzelle », « Penthièvre », « Comtesse », « Duchesse » et « Schickler », ces dernières situées sur les parcelles cadastrales AS 120 et AS 190 ; le pavillon abritant la source « Penthièvre », le bassin dit de la « Princesse » ainsi que toutes les canalisations partant de ces sources et alimentant le domaine de Bizy, situées sur les parcelles n° 2, 3, 4, 5, 6, 11, 28, 29, 30, 32, 33, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, et 48, section K, classés au titre des MH depuis le 04/03/1996, sur le territoire de la commune de Vernon, sont modifiés selon le plan joint en annexe.

Article 2 : Le dossier présentant ces modifications est consultable à la mairie de Vernon, à la préfecture de l'Eure et à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Eure (UDAP) à Évreux.

Article 3 : Les périmètres de protection constituent une servitude d'utilité publique et leur modification doit être annexée au document d'urbanisme conformément aux articles L 151-43, L 153-60 et L 152-7 du code de l'urbanisme. La commune de Vernon doit modifier les documents graphiques des servitudes concernées, dans le délai de trois mois à compter de la signature du présent arrêté, et en assurer la diffusion auprès des services de l'État.

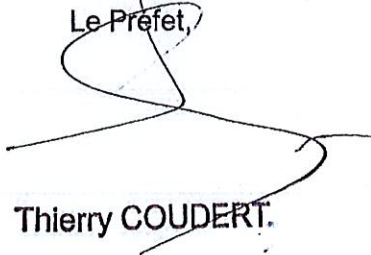
Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétant dans les deux mois à partir de sa notification au destinataire ou de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et mention en est faite dans deux journaux du département.

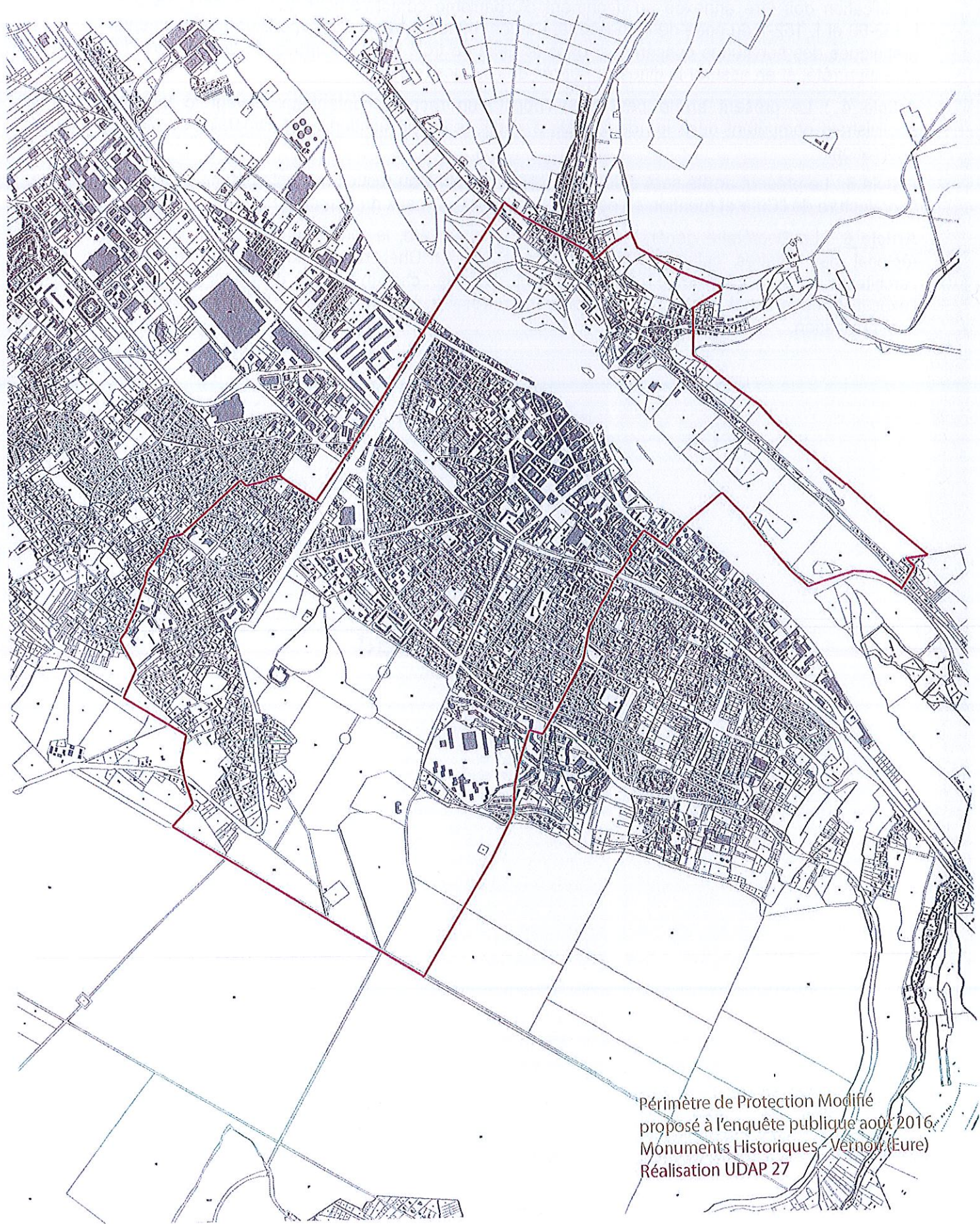
Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Eure, le Maire de Vernon, le Directeur régional des affaires culturelles de Normandie, et le Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à la Ministre de la culture et de la communication.

Évreux, le 05 DEC. 2016

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape followed by a horizontal line and a small flourish.

Thierry COUDERT.



Périmètre de Protection Modifié
proposé à l'enquête publique août 2016
Monuments Historiques - Vernou (Eure)
Réalisation UDAP 27